



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 mars 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G.

Vilmint, S. Casabianca S. Baud, M. Aragon, C. Arhuero

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nicolas Laks donné à Nath. Laks, C. Roy donné à V. Roy,

S. Pérou donné à C. Arhuero

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 20 |
| Présents : | 14 |
| Votants | 17 |
| Dont pouvoirs | 03 |

N° 2023-16

FINANCES- Provisions pour risques et pour charges

En vertu du principe comptable de prudence, une collectivité doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée.

Dans ce cadre, il convient de constituer une provision lorsqu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la commune de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

La commune de Beaumont est membre du SIVU Beaupré (compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire).

A ce jour, la commune n'a pas obtenu les informations nécessaires relatives au budget du SIVU permettant de déterminer de façon certaine la participation financière de la commune.

Celle-ci pourrait s'élever en 2023 à environ 880 000 €.

Compte-tenu de cette incertitude, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à la majorité des voix (M. Aragon n'ayant pas pris part au vote et 1 abstention de C. Roy) d'affecter au compte 65568 l'équivalent de 3 mois (déjà mandatés) de participation au SIVU Beaupré et de constater le solde (672 752.26 €) en provision pour risques et charges de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Marc GENOUD



La secrétaire de séance,
Nathalie LAKS

Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

